



Projet éolien de Nuisement-sur-Coole
Forum d'information en ligne
Le jeudi 3 décembre 2020

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Synthèse des échanges	4
2.1 Le service développement de NORDEX France devient RWE Renouvelables Frances	4
2.2 Sur les caractéristiques du projet déposé.....	5
2.3 Sur les prochaines étapes du développement du projet	10
3. La prochaine étape de la concertation	11

1. Introduction

Dans le cadre de la démarche de concertation autour du projet éolien de Nuisement-sur-Cooles, **un forum d'information** était initialement prévu en novembre. En raison du contexte sanitaire, nous avons reporté l'événement et choisi de l'organiser sous format numérique le jeudi 3 décembre 2020 entre 18h et 19h30 via l'application Zoom.

Afin de préparer ce forum, l'équipe concertation de Mazars avait préalablement appelé par téléphone les personnes nous ayant transmis leurs coordonnées afin de recueillir leurs questions et leurs attentes. **Une vidéo d'information** a également été tournée ([cliquez ici pour la visionner](#)) pour répondre aux personnes ne pouvant se rendre disponible pour ce forum d'information en ligne.

9 habitants de Nuisement-sur-Cooles nous ont rejoint lors de ce moment d'échanges où Antoine OLIVIER et Romain CLUET, chefs de projets RWE Renouvelables France sont revenus sur **le rachat de NORDEX France Développement par RWE** et ont partagé aux participants **les caractéristiques techniques du projet** ainsi que le détail des mesures mises en place autour de celui-ci. Enfin, cet échange a permis de présenter **les prochaines étapes du développement** du projet éolien de Nuisement-sur-Cooles.

Etaient présents **pour animer la réunion** :

L'équipe concertation de Mazars :

- Sophie PELLE – Cheffe de projets
- Ophélie JOVELIN – Consultante

L'équipe RWE Renouvelables France :

- Antoine OLIVIER – Chef de projets éoliens
- Romaine CLUET – Chef de projets éoliens

2. Synthèse des échanges

2.1 | Le service développement de NORDEX France devient RWE Renouvelables Frances

La société NORDEX, constructrice d'éoliennes, connaît une importante croissance qui nécessite des investissements considérables : construction de nouvelles usines, recrutements, accélération de la recherche et développement sur les éoliennes du futur...

L'activité de développement de nouveaux projets (branche Nordex Développement, en charge du projet éolien de Nuisement-sur-Coole), nécessite, elle aussi, d'importants investissements pour réaliser les études nécessaires à la construction de parcs en France, mais s'inscrit dans un temps long (le développement d'un projet dure en moyenne 7 ans en France).

Afin de permettre aux deux activités de se développer pleinement, l'activité actuelle de NORDEX a été scindée en deux : le groupe NORDEX poursuivra la construction d'éoliennes, tandis que le groupe RWE a repris l'activité de développement de projets.

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage...) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040.

Le rapprochement entre RWE et le service développement de NORDEX France garantit une **présence de la société, du développement à l'exploitation du parc.**

Pour vous, rien ne change puisque l'équipe **Nordex Développement devient RWE Renouvelables France**. Les interlocuteurs de terrain restent les mêmes, le seul changement est positif puisque RWE a vocation à conserver ses parcs en exploitation propre. **Nous resterons donc présents jusqu'à la fin de vie de nos éoliennes.**

Concernant le rachat du service développement de NORDEX par RWE Renouvelables France, voici les questions soulevées par les participants lors de la réunion en ligne :

Remarque : « La société NORDEX redevient donc uniquement un turbinier et vous allez également devenir un fournisseur d'électricité. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Oui c'est exact. Toute la branche développement de NORDEX France est cédée à RWE Renewables qui est un producteur et un fournisseur d'électricité d'origine renouvelable.

Question : « L'ensemble des parcs en exploitation a-t-il été vendu ou seulement les parcs en développement ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : La société NORDEX n'exploitait pas les parcs développés. Ceux-ci étaient donc revendus à des exploitants, NORDEX n'étant chargé que de la maintenance. Aujourd'hui, RWE Renouvelables France nous permet d'ajouter une nouvelle compétence à notre activité puisque nous serons exploitants de nos parcs et donc présents pendant toute la durée de vie de ceux-ci.

Question : « Allez-vous tout de même implanter des éoliennes NORDEX ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le choix du gabarit des éoliennes est déterminé en fonction des contraintes identifiées pendant les études de faisabilité. Nous pouvons aujourd'hui implanter des machines d'autres turbiniers, néanmoins, pour ce parc, nous utiliserons des éoliennes NORDEX (N149) comme nous l'avons indiqué dans le dossier déposé en septembre dernier. Ces éoliennes conviennent parfaitement aux enjeux révélés lors des études de faisabilité.

2.2| Sur les caractéristiques du projet déposé

Romain CLUET et Antoine OLIVIER sont ensuite revenus sur les caractéristiques techniques du projet.

Le projet déposé compte **8 éoliennes sur la commune de Nuisement-sur-Coole**, d'une hauteur de **180 mètres en bout de pale**, elles se situeront à **plus de 1500 mètres des habitations** et produiront une **puissance maximale de 62,7 MW**. Le parc est complété par trois éoliennes sur la commune de Cheniers, et a pour nom : « Parc éolien de Nuisement et Cheniers ».

Voici les questions formulées suite à cette présentation :

Remarque : « Pourquoi vous êtes-vous concentrés sur un secteur plutôt que de travailler sur l'ensemble de la biodiversité environnante ? Il aurait fallu proposer ces mesures à l'ensemble des agriculteurs de la commune. »

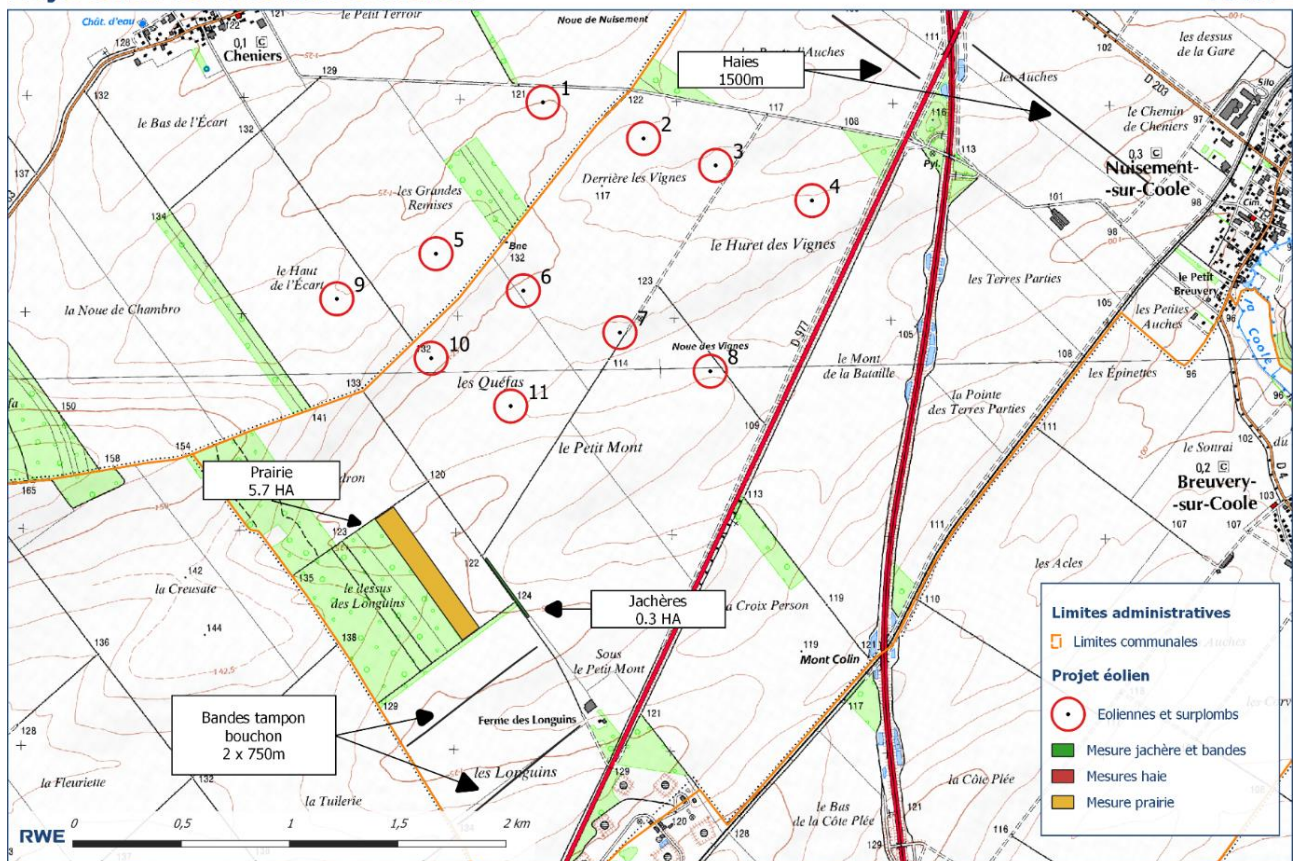
Réponse de RWE Renouvelables France : Les mesures ERC répondent à des enjeux précis, identifiés dans l'étude d'impact. Elles servent à améliorer la qualité du projet, et l'insérer au

mieux dans son environnement pour maximiser les chances de succès auprès des services instructeurs de l'Etat. A cette occasion, nous avons noué un partenariat avec l'association marnaise Symbiose pour la définition de cahiers des charges spécifiques aux enjeux du territoire. Ils nous accompagneront également sur la mise en place et le suivi environnemental des mesures qui seront réalisées. Comme vous pouvez le voir sur la carte ci-dessous plusieurs mesures d'évitement et de réduction des impacts sont proposées dans le dossier, à savoir :

- L'installation de prairie ;
- La mise en place de jachères ;
- La création de bandes tampon-bouchon ;
- La plantation de haies.

Les zones ont été choisies à la suite de nos échanges avec le bureau d'études mandaté pour réaliser l'étude écologique et ensuite avec Symbiose.

Projet éolien de Nuiselement et Cheniers



Carte des mesures ERC proposées dans le dossier

Le bureau d'études *IEA* nous a conseillé de nous concentrer sur cette zone pour répondre aux impacts sur la biodiversité, identifiés pendant leur étude. Les propriétaires et exploitants des parcelles concernées nous ont été connus via la démarche concertation, et à travers le réseau Symbiose.

Question : « La haie située aux Auches et Bouts d'Auches sera-elle à proximité de la route ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Pas réellement, dans la mesure où les parcelles restent à vocation agricole, et doivent continuer à pouvoir être exploitées de manière satisfaisante. Une distance suffisante a notamment été prise en compte pour laisser le passage aux engins agricoles. Au total, une trentaine de mètres vont séparer la haie de la route.

Question : « Vous ne ferez donc aucunes mesures environnementales où seront implantées les éoliennes afin d'éloigner les rapaces de la zone. Plusieurs couples sont sédentarisés dans ce secteur, pensez-vous qu'ils vont quitter ce territoire de chasse ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'étude environnementale conduite sur une année complète, n'a pas fait état de nichage de rapaces sur les parcelles concernées par l'implantation des éoliennes. La zone est en effet utilisée comme territoire de chasse pour certaines espèces. Les mesures mises en place ont pour objectif de favoriser leur activité loin des éoliennes, en créant des habitats particulièrement favorables. A l'évidence, en matière de biodiversité, ce type de mesure n'est pas une garantie de suppression des enjeux sur le secteur. C'est toutefois une proposition soutenue par le bureau d'études qui devra favoriser les espèces visées à l'échelle de la commune.

Question : « Lors d'une précédente réunion, je vous avais demandé l'impact des éoliennes sur la microfaune (mulots), vous m'aviez alors répondu que cela n'empêchait pas les rapaces et autres prédateurs de venir dans le secteur concerné. Resteront-ils dans cette zone ou vont-ils se déplacer selon vous ?

Réponse de RWE Renouvelables France : En dehors de la période de travaux, l'impact de l'éolien sur les mammifères terrestres ne fait pas l'objet d'inquiétudes particulières. L'étude environnementale juge, pour la catégorie « autre faune », regroupant les amphibiens, reptiles et mammifères terrestres, un risque d'impact qualifié de négligeable. La logique pour les mulots est directement liée à celle décrite à l'égard des rapaces. Les mulots constituant une

partie importante de l'alimentation des rapaces ciblés (Faucon crécerelle, Busards), leur présence favorise le développement des espèces volantes à enjeu.

Remarque : « Des haies basses entre les éoliennes pourraient favoriser une faune autre que des rapaces, cela pourrait aider au repeuplement des perdrix par exemple, les passereaux seraient aussi sensibles à ces lieux où ils y trouveraient des insectes en nombre, les renards ne seraient plus à découvert pour aller muloter, les chevreuils pourraient se mettre à l'abri aussi. »

Réponse de RWE Renewelables France : Sans contredire la pertinence de ces mesures, il nous est difficile de les défendre dans le cadre du projet éolien. En effet, notre expérience de développement de projets, et nos relations avec l'administration, nous incite fortement à respecter un certain nombre de critères dans le choix des mesures environnementales. Une distance importante aux éoliennes est cruciale, pour ne pas ajouter des enjeux environnementaux supplémentaires à ceux analysés durant les études. Le choix d'implantation des éoliennes a justement été fait dans cette recherche d'un évitement maximal des enjeux de la zone.

Question : « Ce matin, des centaines de vanneaux étaient posés au Petit Mont, les reverra-t-on toujours si aucun aménagement n'est réalisé au pied des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renewelables France : Il ne nous est pas possible de répondre de manière affirmée à cette question. Le fait est, toutefois, que ces oiseaux ont été observés alors que le secteur du Petit Mont ne présente pas d'habitats particulièrement favorables aux Vanneaux. Il est alors très possible de continuer à les voir à proximité, d'autant qu'ils conserveraient de larges territoires au sud des éoliennes.

Question : « Est-il possible de modifier les mesures ERC à ce jour ? »

Réponse de RWE Renewelables : Nous sommes actuellement dans l'attente des demandes de compléments de la part des services instructeurs. S'il nous est indiqué que les mesures d'aménagement proposées dans le dossier initial sont insuffisantes, alors nous devons identifier davantage de mesures liées à la biodiversité sur le territoire. Nous attendons un retour de l'administration pour travailler à nouveau sur les mesures, en fonction de celui-ci.

Question : « Pensez-vous pouvoir organiser une démarche de concertation avec les élus, les agriculteurs et l'association Symbiose afin de répondre aux enjeux de biodiversité sur l'ensemble du territoire ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Une réunion de cette nature avait été organisée sur le territoire à l'automne dernier. Si nous sommes amenés à apporter des compléments sur ce sujet, la question d'une nouvelle concertation entre ces acteurs pourrait alors se poser. Aujourd'hui, les mesures proposées dans le dossier sont en cohérence avec les enjeux identifiés par le bureau d'études.

Question : « Qui s'occupe de maintenir les aménagements proposés ? »

Réponse de RWE Renouvelables : La mise en place et le maintien des aménagements proposés sont à la charge de l'exploitant agricole. Dans ce cas particulier, nous ferons appel à Symbiose pour assurer une mise en place dans le respect du cahier des charges. Un suivi environnemental sera également proposé pour valider la pertinence de ces aménagements.

Remarque d'un élu : « La mairie était surprise du manque de concertation autour de l'élaboration des mesures ERC. »

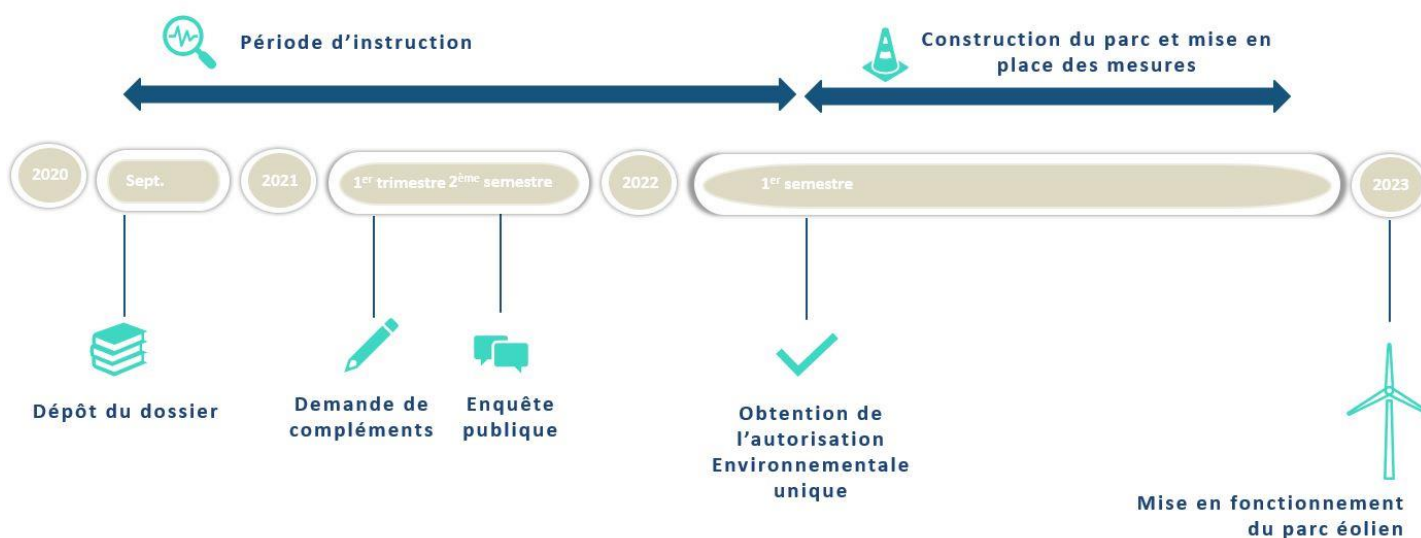
Question : « Quel est l'impact d'un parc éolien sur les réseaux de télécommunication ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Il a en effet été reproché à l'éolien d'être à l'origine de la dégradation de la réception des certaines ondes. Cela était essentiellement le cas pour la réception des ondes hertziennes de la télévision. Aujourd'hui, grâce au passage à la TNT, nous ne rencontrons plus ce genre de difficultés. Si toutefois vous constatez des impacts liés à l'implantation du parc éolien, nous avons des obligations légales et nous devrions agir pour restaurer la situation initiale. Nous avons des exemples de riverains de parcs s'étant vus installés des paraboles pour remédier à cette perturbation.

Remarque d'un élu : « La commune travaille sur les différents projets d'aménagement du projet communal et nous serons en mesure mi 2021 de vous présenter les montants estimatifs, à rapprocher ensuite des mesures d'accompagnement. »

2.3| Sur les prochaines étapes du développement du projet

Romain CLUET et Antoine OLIVIER sont ensuite revenus sur les prochaines étapes du développement du projet : la procédure d'instruction et la période d'enquête publique.



Calendrier prévisionnel des prochaines étapes

Sur ce point, les participants ont posé les questions suivantes :

Question : « Avec la multitude de projets déposés dans la Marne, les délais seront-ils impactés ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : A partir du dépôt du dossier, nous ne maîtrisons plus le calendrier du projet. La phase d'instruction est variable d'un dossier à l'autre. Nous constatons en Grand Est des délais relativement élevés. Nous espérons un retour en début d'année prochaine, et une recevabilité du dossier à partir du deuxième semestre 2021.

Question : « Sur quels aspects devons-nous nous exprimer pendant l'enquête publique ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Au cours de l'enquête publique, vous pouvez consulter l'ensemble des pièces du dossier et rédiger un avis sur tous les aspects du développement du projet.

Réponse de l'équipe concertation de Mazars : Vous pouvez donner votre avis sur les aspects techniques du projet mais également sur les actions de concertation qui ont été menées sur la commune depuis l'été 2018.

Question : « Quel est le poids d'un avis auprès du commissaire-enquêteur ? Est ce qu'il y a un effet de masse qui compte ? »

Réponse de l'équipe concertation de Mazars : Un avis argumenté a plus de poids qu'un avis non argumenté tel que « je suis favorable » ou « je suis opposé à ce projet ». C'est bien la justification de votre positionnement qui impactera les conclusions de l'enquête publique. Il faut donc à la fois de la qualité et de la quantité dans la rédaction des avis exprimés pour permettre au commissaire-enquêteur de rédiger un avis éclairé à l'attention du préfet.

Afin de répondre aux besoins d'information des habitants de Nuisement-sur-Cooles au moment de l'enquête publique, les participants ont proposé à RWE Renouvelables France de :

- Réaliser une plaquette de présentation du projet qui sera directement distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune ;
- Mobiliser les personnes impliquées dans la démarche de concertation par mail.

3. La prochaine étape de la concertation

Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous informer des demandes de compléments des services instructeurs mais également pour vous communiquer les dates de l'enquête publique.